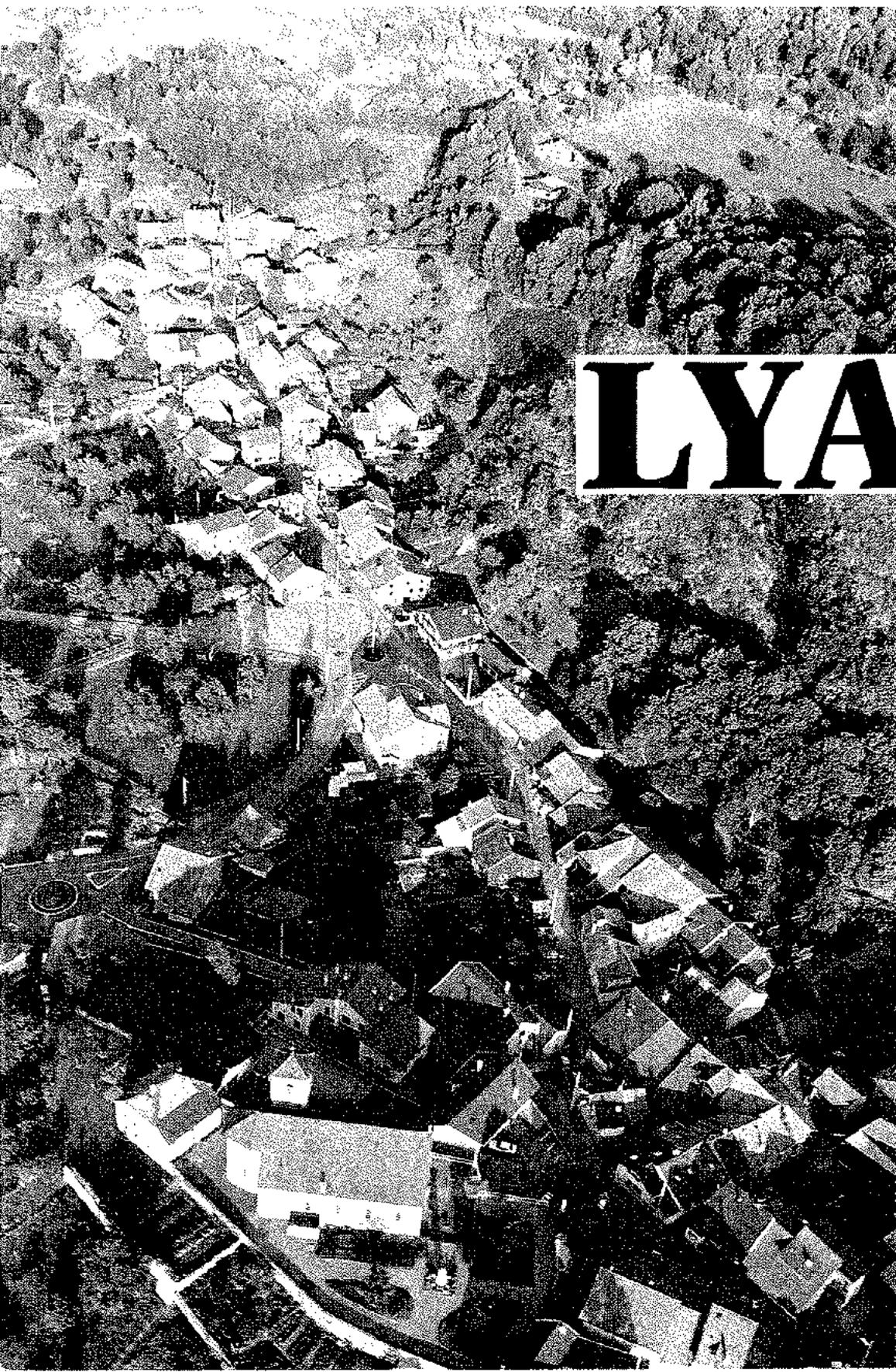


*Notre Village*



# LE LYAUD

Bulletin  
Communal  
d'Information  
n° 4 / Janvier 92

## LE MAIRE



J.-P. FILLON

## LES ADJOINTS



G. MOUCHE



M.-P. ROQUIER



M. LEREBOULET

## LES CONSEILLERS



W. FILLON



A. BEL



M. MEYNET



J.-G. DÉTRAIZ



H. DUBOULOZ



M. JORDAN



R. FILLON



G. DÉAGE



A. FILLON



G. PERRIÈRE



B. BEL

# Le mot du Maire

*Une année s'achève, une autre commence. C'est un peu l'heure pour chacun d'établir à la fois un bilan et des prévisions : satisfactions, réussites ou difficultés, personnelles, familiales ou dans le travail, la santé...*

*Que cette année 1992 soit pour tous porteuse d'espérance, que l'incertitude disparaisse et que se concrétisent dans la plénitude les désirs de chacun, les souhaits et les espoirs.*

*Pour notre commune, 1991 aura été une bonne année. Je ne veux pas énumérer ici les actions menées par le conseil municipal, vous les constatez chaque jour. Je voudrais, toutefois, souligner le développement de la coopération intercommunale : écoles, voirie, traitement des déchets, etc. Souhaitons que cette "intercommunalité" puisse s'accroître et progresser.*

*Souvenons-nous que chaque réalisation doit assurer une amélioration de notre cadre de vie, pour un village plus agréable à vivre et plus solidaire. La concentration, l'écoute des autres permettent d'atteindre ces objectifs. Un village ne se fait pas en un jour. Il faut évoluer, se propulser dans l'avenir en maintenant l'équilibre.*

*Certes, tout n'est pas parfait, mais notre ambition est d'agir au mieux, au service d'une commune qui doit s'épanouir en gardant son âme.*

*Enfin, cette nouvelle année est, pour moi, l'occasion de vous présenter, à vous tous, habitants de Le Lyaud, en mon nom personnel et au nom du conseil municipal, les meilleurs vœux pour 1992.*

### Comité du Bulletin

Président : Lereboulet Michel  
Secrétaire : Moyse Fernand  
Trésorier : Roguier Marie-Paule  
Membres : Bel André  
Chastel François,  
Déage Jean-François,  
Fillon William

Pourquoi voir apparaître de la publicité dans notre bulletin.

Dans le dernier numéro, vous vous êtes aperçu que nous avons utilisé la dernière page de couverture pour vous informer sur les problèmes scolaires.

Vous avez lu que certains articles ont été reportés, par manque de place.

De nombreuses photos n'ont pu paraître.

Et nous ne pouvons pas demander une augmentation de la contribution communale

pour assurer le financement de cette publication.

Malgré le bien-faire du Comité du Bulletin, nous n'avons pas pu présenter un numéro aussi complet que nous l'aurions souhaité.

C'est pourquoi il a été décidé d'incorporer de la publicité dans notre bulletin. Ainsi le nombre de pages sera augmenté si nécessaire et il nous sera possible d'insérer le maximum de photos que nous souhaiterions vous présenter.

Le Comité du Bulletin

# Réunions du Conseil municipal de Le Lyaud

## Réunion du 1<sup>er</sup> juillet 1991

Le Conseil municipal s'est réuni le 1<sup>er</sup> juillet 1991, à 20 h 15. Etaients absents : MM. Bel Bernard (excusé) et Meynet Michel.

### Demande de certificat d'urbanisme

- lieudit "Les Jossières", parcelles section AC n° 3-4-5-6-175-176-177. Société SLAVIM (pour le compte de Mmes Bechet Christiane, Joly Suzanne, Randon Joséphine et MM. Alphonse Claude, Bondaz Daniel, Dubouloz-Monet Charles et Gaston) en vue de l'implantation d'un lotissement sur ces parcelles. Avis favorable.

### Demande de permis de construire

- lieudit "Le Lyaud", parcelle section AB, n° 294. M. Laigle Raymond : habitation individuelle. Avis favorable.

### Déclaration de travaux

- lieudit "Le Lyaud", parcelles section AB, n° 386-387-389. M. LASSAUZET Gilles :
  - transformation en fenêtre de la porte donnant sur la rue;
  - transformation de la fenêtre existante sur la façade ouest de la maison, en porte avec perron sous auvent;
  - pose de deux velux.Avis favorable.
- lieudit "Les Blatanges", parcelle section B, n° 526. M. Siegler Jules : abri, contigu au chalet existant, pour remise de matériel de travail. Avis favorable.
- lieudit "Les Rierets", parcelles section AB, n° 302-305-308. M. Coucke Didier : pose de deux velux pour éclairer les combles. Avis favorable.

### Association "un scanner pour le Chablais"

Le Conseil a décidé d'allouer une subvention de 2000 F à l'association qui œuvre pour l'acquisition d'un scanner pour le Chablais.

Prochaine réunion : lundi 2 septembre 1991, à 20 h 15.

## Réunion du 2 septembre 1991

Le Conseil municipal s'est réuni le 2 septembre 1991 à 20 h 15. Etaients absents : MM. Meynet Michel et Perrière Gilles (excusés).

### Demandes de certificats d'urbanisme

- lieudit "Les Leignièrès", parcelle section C, n° 111. M. Détraz Georges. Le terrain n'étant pas desservi par un réseau public de distribution d'eau, sa constructibilité ne peut être reconnue.
- lieudit "Les Jossières", parcelles section AC, n° 29-30-31. Mme Détraz Paule, MM. Fillon Roger et Perrière Gilles. Accord pourrait être donné sous conditions :
  - d'une alimentation suffisante en électricité,
  - que les lots constitués à la suite du remembrement à intervenir aient une surface minimale de mille mètres carrés chacun, non compris la surface réservée pour le passage commun.
- lieudit "Les Trois Partieux", parcelle section C, n° 366p-367p-368p-369p. Mmes D'Angelo Thérèse et Deville Gisèle. M. Boegeat Emile. Consorts Jordan. Les terrains n'étant pas desservis :
  - par un réseau public d'électricité,
  - par un réseau public suffisant d'eau,leur constructibilité ne peut être envisagée tant que ces équipements n'auront pas été réalisés.

### Demande de permis de construire

- lieudit "Le Rechrédo", parcelle section C, n° 121p. Mlle Vindevogel Nathalie : habitation. Avis favorable, sous réserve de raccordement au réseau communal d'égout avant la délivrance du permis de construire.

### Compte administratif

Le compte administratif a été adopté à l'unanimité des membres présents du conseil. Dans ses grandes lignes, il s'établit ainsi :

- section fonctionnement :	
recettes .....	2.186.355,33 F
dépenses .....	2.087.984,97 F
excédent .....	98.370,36 F
- section investissement :	
recettes .....	1.837.537,24 F
dépenses .....	1.837.537,24 F
excédent .....	-
- résultat global :	
excédent .....	98.370,36 F

### "Enterrement de vie de garçon"

Il est demandé impérativement à tous ceux qui fêtent leurs derniers jours de célibat en organisant une réunion entre amis sur la place du village, au cours de laquelle un petit "feu de camp" est allumé, de nettoyer l'emplacement utilisé dans les meilleurs délais, et au plus tard dès le lendemain matin. Ce nettoienent ne peut, en aucun cas, être effectué par les employés communaux dont les heures de travail sont payées par la collectivité communale, et il est indispensable que cette place retrouve son aspect habituel au plus tôt.

Prochaine réunion : lundi 7 octobre à 20 h 15.

## Réunion du 7 octobre 1991

Le Conseil municipal s'est réuni, au complet, le 7 octobre 1991 à 20 h 15.

Préalablement à l'ouverture de la séance, les membres du Conseil municipal ont entendu un exposé de M. Alanin Vagnon, agréé en architecture à Thonon-les-Bains, sur l'avant-projet qu'il a réalisé en vue de la construction d'un groupe scolaire de classes "primaires" à édifier sur le territoire de la commune.

Cette visite de M. Vagnon au Conseil municipal fait suite à une réunion qui a eu lieu, en mairie, le 10 septembre et qui a regroupé cet architecte, le maire, les adjoints et des membres de la commission "Bâtiments communaux".

### Demande de permis de construire

- lieudit "Le Lyaud", parcelle section AB, n° 771. M. Rosaz Guy : transformation de bâtiments agricoles en locaux d'habitation. Avis favorable.

### Déclarations de travaux

- lieudit "Les Jossières", parcelles section AC, n° 274 et 281. M. Cornier Pierre : abri de voitures. Avis favorable.
- lieudit "Les Cordons", parcelle section AD, n° 188. M. Migliasso Michel : abri de jardin. Avis favorable.
- lieudit "Moulin d'Amphion", parcelle section AI, n° 312. M. Petitjean Paul : abri de jardin. Avis favorable.

### Autoroute "Transchablaisienne" dite "du Sud-Léman"

- Le Maire donne connaissance au Conseil d'une lettre qui lui a été adressée par Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie, le 27 septembre dernier, précisant qu'en ce qui concerne la commune de Le Lyaud, le périmètre de mise à l'étude pris en considération par son arrêté du 19 juin 1989 était maintenu dans l'attente des conclusions des études préliminaires concernant la section Thonon - Saint-Gingolph. Une photocopie de cette lettre sera affichée sur chacun des panneaux d'information de la commune.

(suite page ci-contre)

## Réunions du Conseil municipal de Le Lyaud (suite)

### Urbanisme

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré (par 12 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention) décide de maintenir la décision prise antérieurement par les conseils municipaux précédents, à savoir : "Un terrain, hors l'agglomération du chef-lieu, pourra être considéré comme constructible, lorsque sa superficie sera, au minimum, égale à 1.000 m<sup>2</sup>, toutes voiries non comprises et non comprises, également, toutes servitudes ou concessions de passage".

### Secrétariat de Mairie

Le Conseil a pris connaissance du départ de M. René Détry, secrétaire de mairie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1992.

### Banquet des Anciens Combattants

Le banquet annuel des Anciens Combattants aura lieu le lundi 11 novembre prochain. Tous les titulaires de la carte de combattant qui ne seraient pas encore inscrits en Mairie, mais qui désireraient néanmoins participer à ce banquet, sont invités à se faire connaître auprès du Maire, au plus tard, le mercredi 6 novembre. Prochaine réunion : lundi 4 novembre 1991, à 20 h 15.

## Réunion du 4 novembre 1991

Le Conseil municipal s'est réuni le 4 novembre 1991, à 20 h 15. Etaients absents : MM. Meynet Michel (excusé) et Jordan Michel.

### Demandes de certificats d'urbanisme

- lieudit "Vua de la Motte", parcelles section B, n° 400-401. M. Favre René. La constructibilité, sur une fraction de ce terrain, pourrait être envisagée sous les conditions suivantes :
  - cette fraction, bordée par la voie communale, devra avoir une surface minimale de mille mètres carrés,
  - sur cette même fraction il ne pourra être édifié qu'une seule construction,
  - avant toute délivrance de permis de construire, le raccordement au réseau communal d'égout devra être réalisé.
- lieudit "Le Couatton", parcelle section C, n° 307p. M. Alphonse Aimé. La constructibilité du lot A, objet de la demande, est soumise aux conditions suivantes :
  - il ne pourra être édifié qu'une seule construction,
  - le raccordement au réseau communal d'égout devra être réalisé avant toute délivrance de permis de construire,
  - le mode de chauffage sera le chauffage électrique,
  - les normes applicables aux périmètres rapprochés des zones de protection des sources et captages devront être scrupuleusement respectées.

### Demandes de permis de construire

- lieudit "Le Lyaud", parcelles section AB, n° 564-565. M. Lemaire Alain : transformation de bâtiments agricoles en locaux d'habitation. Avis favorable.
- lieudit "Le Lyaud", parcelle section AB, n° 770. M. Le Corre Thierry : modification de locaux d'habitation existants, et transformation de locaux commerciaux en locaux d'habitation. Avis favorable.

### Personnel communal

Le Conseil a décidé d'attribuer aux agents communaux une indemnité de fin d'année égale à 90 % du montant net mensuel de leurs appointements.

### Budget additionnel

- Section fonctionnement	
Recettes .....	170.371,00 F
Dépenses .....	170.371,00 F
- Section investissement	
Recettes .....	214.555,00 F
Dépenses .....	214.555,00 F

Prochaine réunion : lundi 2 décembre 1991, à 20 h 15.

## Réunion du 2 décembre 1991

Le Conseil municipal s'est réuni le 2 décembre 1991, à 20 h 15. Etait absent : M. Fillon Roger.

### Demandes de certificats d'urbanisme

- lieudit "Les Devants", parcelles section AD, n° 30-31-32 : remembrement-échange. MM. Deville Roger - Fillon Paul - Néplaz Guy. Avis favorable.
- lieudit "Les Rierets", parcelles section AE, n° 426-428 : réaménagement parcellaire. Monsieur Vailly Jean et Madame. Avis favorable.

### Demande de permis de construire

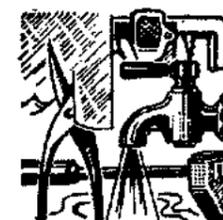
- lieudit "Le Rechrédo", parcelles section C, n° 976-977. M. Colloud Jean-François : habitation individuelle. Avis favorable.

### Déclarations de travaux

- lieudit "Le Lyaud", parcelles section AB, n° 350-351. M. Delvigne Henri : ouverture d'une porte sur la façade nord de la maison, en étage, et construction d'un escalier d'accès, à cette ouverture, contre cette façade. Avis favorable.
- lieudit "Les Bois-d'en-Bas", parcelles section AE, n° 510-515-520-525. M. Bouffand Marie-Bernard : abri de jardin. Avis favorable.

Prochaine réunion : lundi 6 janvier 1991, à 20 h 15.

Jean-Pierre FILLON



**Chauffage  
Sanitaire  
Ferblanterie**

74200 LE LYAUD - Tél. 50 73 90 43

DOMINIQUE  
SERVAES

Artisan Bijoutier

Les Cordons - Le Lyaud  
74200 Thonon-Les-Bains  
Téléphone 50 73 95 79



DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE L'ÉQUIPEMENT  
DE LA HAUTE-SAVOIE

Annecy, le 16 DEC. 1991

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE

Annecy, le

27 SEP. 1991

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE L'ÉQUIPEMENT

Référence à rappeler

MATEC-EST JFV/MC  
Affaire suivie par JF.VIEILLE

Monsieur le Maire de LE LYAUD

Objet : Autoroute du Sud Léman - Nouveau périmètre d'études

Pour faire suite au courrier que vous avait adressé Monsieur le Préfet de la HAUTE-SAVOIE le 27/9/91, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint l'arrêté préfectoral N° 856-91 du 9/12/91 auquel est annexé le plan au 1/25 000<sup>e</sup> délimitant le nouveau périmètre d'études de l'autoroute du Sud Léman.

Ce document prend acte et tire les conséquences de la décision ministérielle du 26/8/91.

Nous attirons particulièrement votre attention sur l'article 4 de cet arrêté qui précise l'incidence de cette décision en matière d'application du droit des sols.

Vous en souhaitant bonne réception, nous restons à votre disposition pour vous fournir toute explication ou information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir à ce sujet.

*V. Pourquery de Boisserin*

: V. POURQUERY DE BOISSERIN

15 rue Henry-Bordeaux - bp 307 - 74011 Annecy cédex  
téléphone 50.33.78.00 - télécopie 50.27.96.09 - télex 385 765

Référence à rappeler

MATEC OUEST-EST/SERUH

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

à

M.le Maire  
de LE LYAUD  
Mairie

74200 LE LYAUD

OBJET : Autoroute SUD LEMAN

Par courrier du 26 août 1991 relatif aux études préliminaires de l'autoroute du SUD LEMAN, Monsieur QUILLES, Ministre de l'Équipement, du Logement, des Transports et de l'Espace m'a communiqué le fuseau d'études retenu pour la section ANNEMASSE-THONON et m'a informé de la nécessité d'approfondir le dossier d'études préliminaires pour la section THONON - SAINT-GINGOLPH afin de préciser l'impact des variantes envisagées.

Pour ce qui concerne votre commune, le périmètre de mise à l'étude pris en considération par mon arrêté du 19 juin 1989 est donc maintenu dans l'attente des conclusions des études susvisées.

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

*M. Brizard*

Michel BRIZARD

# L'AUTOROUTE DU SUD LÉMAN

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE

Annecy, le 9 décembre 1991

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE L'ÉQUIPEMENT

ARRÊTÉ N° 856-91

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Référence à rappeler :

Prise en considération de la mise à l'étude du tracé de l'autoroute du Sud Léman entre l'autoroute A 40 et la frontière suisse.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L 111.7, L 111.8, L 111.9, L 111.10, L 111.11, L 421.2.2, R 111.26.I et R.111.26.2;

Vu les articles R 123.19 et R.123.36 concernant la mise à jour des P.O.S.;

Vu l'inscription de l'autoroute du Sud Léman (désignée par Annemasse - Frontière suisse - 60 km) dans le Schéma Directeur Routier National approuvé par le décret n° 88.263 du 18 mars 1988;

Vu la Décision Ministérielle du 26 août 1991 relative aux études préliminaires d'APS de la section "A 40-Thonon-les-Bains";

Vu l'arrêté préfectoral du 19/06/89 instituant un périmètre de mise à l'étude de l'autoroute du Sud Léman.

## ARRÊTÉ

### ARTICLE PREMIER

Le périmètre de mise à l'étude du tracé de l'autoroute du Sud Léman pris en considération par mon arrêté N° 89/804 du 19 juin 1989 est rendu caduc par la Décision ministérielle du 26 août 1991 définissant le fuseau d'études retenu pour la section A 40-Thonon-les-Bains.

### Article 2

Un nouveau périmètre de mise à l'étude du tracé de l'autoroute du Sud Léman est défini par le plan au 1/25 000° ci-joint.

### Article 3

NANCY	ALLINGES
BONNE	PERRIGNIER
ARTHAZ-	ORCIER
PONT-NOTRE-DAME	LE LYAUD
CRANVES-SALES	ARMOY
VÉTRAZ-MONTHOUX	THONON-LES-BAINS
ANNEMASSE	MARIN
VILLE-LA-GRAND	PUBLIER
JUVIGNY	CHAMPANGES
SAINT-CERGUES	FÉTERNES
MACHILLY	LARRINGES
BRETHONNE	ÉVIAN-LES-BAINS
LOISIN	NEUVECELLE
BALLAISIN	SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS
BONS-EN-CHABLAIS	MAXILLY-SUR-LÉMAN
LULLY	LUGRIN
ANTHY-SUR-LÉMAN	THOLLON-LES-MÉMISES
MARGENCEL	MEILLERIE
	SAINT-GINGOLPH

### Article 4

Le présent arrêté de prise en considération a notamment pour effet de rendre possible les décisions de sursis à statuer sur toutes les demandes d'autorisation d'occupation du sol relatives à des travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de cette autoroute.

### Articles 5

Cette décision fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans tout le département.

Elle sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

### Article 6

Cette décision entraîne la mise à jour des P.O.S. suivants :

### Article 7

— M. le Secrétaire général de la Préfecture;  
— M. le Directeur départemental de l'Équipement;  
— MM. les maires des communes concernées,  
sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet :  
Michel BRIZARD

## Chiens perdus sans collier

Lorsque l'on se trouve en présence d'un chien errant, un problème se pose, que faire ? Si ce chien paraît sympathique, qu'il se laisse caresser, relevez le numéro d'identification qui est tatoué dans l'une ou l'autre oreille.

Dans certains cas, chez les gros chiens, ce tatouage est fait sur la peau du ventre. Téléphoner ensuite au fichier de la Centrale canine : tél. (16 1) 49 37 54 54, qui vous donnera le nom, l'adresse et le téléphone du propriétaire.

# L'EAU DANS NOTRE COMMUNE

La commune du Lyaud bénéficie d'une situation privilégiée en ce qui concerne l'eau disponible à ce jour, donc captée, et l'eau contenue dans le sous-sol qui ne demande qu'à être répertoriée et domestiquée.

Nous venons de traverser trois années que l'on pourra appeler "années de sécheresse" et, malgré cela, nous n'avons pas eu de problème particulier. Ceci dit, il ne faut pas faire de triomphalisme car beaucoup de travail reste à faire :

- 1°) mieux répartir l'eau disponible entre les différents quartiers de la commune. Cela a été fait par le biais de l'installation de groupes moto-pompe aux Verdets envoyant l'eau jusqu'au sommet du village;
- 2°) rechercher systématiquement les fuites, celles-ci pouvant intervenir à tout moment. Pour ce faire, la municipalité compte sur tous ses administrés pour prévenir, dès que possible, soit un élu, soit un des cantonniers, de façon que la réparation intervienne le plus rapidement possible. Cela évite bien des déconvenues; plusieurs exemples sont à retenir, notamment à Trossy;
- 3°) faire appel au sens civique des utilisateurs d'eau pour que les décisions prises par le Conseil municipal (décisions préventives et restrictives) soient immédiatement suivies d'effets positifs. Il est bien entendu que ce genre de décision n'est pas pris de gaieté de cœur, mais pour pallier à toutes éventualités en cas d'incendie;
- 4°) surveiller le vieillissement du réseau et changer les tronçons susceptibles de défaillance. Cela se fait en général par un renforcement du diamètre des colonnes;
- 5°) rechercher de nouvelles sources afin d'augmenter notre capacité disponible, les capter et ainsi mettre les habitants de la commune à l'abri de toutes éventualités durant de longues années;
- 6°) augmenter notre capacité de réserve en construisant d'autres réservoirs, plus volumineux, le moment venu.

Ces mesures qui viennent d'être citées sont simples et doivent s'inscrire dans le temps pour des raisons de besoins et surtout des raisons financières; ces mesures restent, avec bien d'autres, des priorités.

Certains d'entre nous se sont posés des questions en ce qui concerne le prix de l'eau pour l'année 1991. Il faut savoir qu'une directive du Président du Conseil Général

de la Haute-Savoie a obligé les communes désirant bénéficier de subventions, pour recherche et captage d'eau, à fixer le prix du mètre cube d'eau, pour 1991, à un minimum de 3 F (hors redevances "Agence de Bassin" et "Fonds National d'Adduction d'Eau") et oblige les mêmes communes à porter le prix du mètre cube à un minimum de 4 F (également hors redevances) pour l'année 1992. Comme la commune a décidé de refaire prochainement le captage de Trossy (captage situé aux Chambrettes) chacun comprendra que ce serait une erreur de ne pas bénéficier de ces subventions; ledit captage se trouvant suffisamment haut, l'eau, si besoin est, peut redescendre sur Le Lyaud.

Chacun comprendra également que ce n'est pas nécessaire de mettre en réseau des quantités d'eau trop importantes, mobiliser des sommes faramineuses, alors que cet argent ferait défaut dans d'autres secteurs et que, par-là même, ce serait gaspiller la contribution financière de chacun d'entre nous.

La situation de l'eau, sur la commune, est normale. La réunion des maires, à Paris, n'avait-elle pas mis en exergue la nécessité de donner la priorité à la recherche de l'eau plutôt que de construire des complexes sportifs tous azimuts. Vous direz que les deux peuvent cohabiter, à condition d'être raisonnables et d'avoir l'argent.

Pour rechercher l'eau, deux solutions peuvent être retenues par la commune :

- première solution : la recherche est faite par la Direction départementale de l'Agriculture (DDA) et financée entièrement par le Conseil général. Dans ce cas, le surplus d'eau captée ira à la commune voisine demanderesse;
- deuxième solution : la commune prend en charge, seule, la recherche. Dans ce cas, les subventions seraient moindres, mais la commune générerait à cent pour cent l'eau captée.

En conclusion, l'eau, dans une commune, est un bien précieux qu'il ne faut pas gaspiller. Il est un devoir pour tous d'agir en responsable, de ne pas perdre de vue l'utilisation prioritaire de l'eau : besoins familiaux, besoins professionnels, ceci dans une passe difficile. Il faut prendre en compte tout ce qui risque de mettre en péril le revenu des familles.

C'est la vigilance des cantonniers et la solidarité de tous qui apportent les meilleurs résultats.

### Descriptif des captages, réservoirs et consommation

1°) Groupes de pompage électrique au nombre de deux. Ils fonctionnent en alternance pour éviter les surcharges, donc les pannes.

Eau remontée par les groupes :

de juin 1989 à juin 1990 : 36.000 m<sup>3</sup>;  
de juin 1990 à juin 1991 : 57.000 m<sup>3</sup>;

Coût au m<sup>3</sup> :

investissement : 0,40 F  
fonctionnement : 0,30 F

(suite page suivante)

## Christian DEGENÈVE

- PEINTURE
- REVÊTEMENTS
- DÉCORATION

Tél. 50 70 15 67 - 50 36 33 11

Fax 50 39 42 20

# La vie de l'Oncle Jacques...

Jacques Bouvet est né le 29 novembre 1751, au village de "Chez les Gendets", dans la section d'Urine, détachée naguère du Biand, en Chablais, et annexée à la commune de la Baume. Son père voyait en Jacques un futur berger. En fait, il entre au collège de Thonon sur les conseils de son catéchiste où il est pris en charge par les révérends Pères Barnabites.

Doué, il va réussir brillamment ses examens de l'Université de Turin dont il revient Docteur en Théologie et ès-droits canonique et civil, le 14 juillet 1777. Ordonné prêtre deux ans plus tard, il se consacre à l'enseignement et à l'étude.

Viennent les événements de 1789 en France. En même temps que l'on proclame la République à Paris, la Savoie est envahie par le Général Montesquiou. La Convention Nationale ordonne un vote pour décider du rattachement de la Savoie à la France. L'abbé Bouvet se voit confier un mandat de député.

C'est à partir de là que l'abbé Bouvet va devenir pour tous les chablaisiens "l'Oncle Jacques". En effet, la Savoie devient française. Commence alors le règne de la Terreur dont un des premiers signes est celui d'une proclamation selon laquelle tous les prêtres devaient, dans les 8 jours, prêter serment de fidélité à la République sous peine de déportation en Guyane. L'Oncle Jacques entre dans la clandestinité. Les mois qui suivirent furent très durs pour les prêtres réfractaires comme l'Oncle Jacques et pour tous les catholiques en général.

La chute de Robespierre, en juillet 1794, va assouplir la situation. Si bien que l'abbé Bouvet va pouvoir, toujours dans la clandestinité, étendre son rayon d'action :

« J'ai commencé à descendre et à paraître fréquemment dans la paroisse d'Armoiy dans le courant de novembre 1794. On m'a reçu avec joie. La première maison où je suis rentré est celle de François Planchamp, dit "A la Veuve", dans le village d'Armoiy...

« Au Lyaud, j'ai été reçu et me suis retiré chez Joseph Fillon, dit "l'Epenix", et chez "la Randon", occupant la maison du Révérend Randon.

« La messe a été célébrée dans la grange du procureur Carron, de Thonon, située près de la chapelle du Lyaud; plus chez Jacques Fillon, dit "Maria"; chez Michel Bouchex, et, une fois, dans la grange dudit Révérend Randon.

« A Trossy, la messe a été célébrée en 1795, le jour de la Saint-Symphorien, dans la grange de François Bel.

« En foi de quoi, j'ai signé à Armoiy, le 22 août 1797.

Bouvet, prêtre »

Outre les maisons sus-indiquées, l'Oncle Jacques avait au Lyaud une maison où il couchait; c'était celle de François Dubouloz-Monnet.

Durant les jours qu'il passait au Lyaud, il occupait une chambrette chez l'Epenix; il en avait fait un sanctuaire et un cabinet de travail; il y disait la messe, y confessait. Il y avait, dans cette chambre, une petite trappe imperceptible et, au dessous, un trou dans la terre, où il se glissait dans les moments critiques.

Ainsi, dès 1794, sa résidence la plus habituelle était devenue Armoiy-Lyaud; c'était un quartier général assez bien choisi, soit parce que ce point est central dans le Chablais dont l'Oncle Jacques fut, dès lors, le missionnaire, soit parce que, de là, il était facile de se sauver par les ravins de la Dranse ou en gagnant la montagne d'Hermone.

Lorsque la persécution se calmait un peu, c'est au Lyaud qu'il faisait le catéchisme aux enfants de Thonon et des villages alentours.

Un jour il disait la messe dans une chambre au Lyaud; les femmes et les enfants qui étaient en observation vinrent précipitamment annoncer qu'on avait vu, de loin, poindre deux gendarmes se dirigeant vers Le Lyaud. Sans s'émouvoir, le prêtre finit sa messe; puis il se couvrit à la hâte d'habits de femme et se mit à faire la vaisselle. Quand les gendarmes arrivèrent, cette servante improvisée se prit à les regarder d'un air un peu hébété; la maîtresse de maison la gronda de cette indiscrète curiosité : « Allons! allons, grosse bête, lui dit-elle en patois, ces gens sont fait comme nous, qu'as-tu à les regarder là? Fais ton ouvrage, f... vache! autrement... ». Les gendarmes fouillèrent partout en pure perte!

Voilà un peu de l'histoire de l'abbé Bouvet. L'histoire d'un illustre et courageux chablaisien qui se mêle à l'histoire de notre village. Nous aurons certainement l'occasion, dans un prochain numéro, de vous reparler des aventures de l'Oncle Jacques et, notamment, de la manière dont il savait se débarrasser des gendarmes pour maintenir le catholicisme dans notre contrée.

## D'où vient la coutume des œufs de Pâques ?

En France, l'opinion généralement admise rattache l'origine de la coutume des œufs de Pâques à l'établissement du Carême.

Dès le IV<sup>e</sup> siècle, l'église interdit l'usage des œufs pendant la pénitence de quarante jours, rigoureusement observée à cette époque.

Une quantité d'œufs se trouvant emmagasinée dans les provisions ménagères, le moyen le plus simple de s'en débarrasser était de les donner aux enfants.

On en fit même l'objet d'un cadeau amusant en les peignant ou en les entourant de figurines ou de dessins.

Faut-il ajouter que les poules se remettent à pondre dès le mois de février avec ardeur.

### Qui apporte les œufs ?

Les cloches qui, du Jeudi-Saint au samedi, s'en vont à Rome et en rapportent des œufs qu'elles laissent tomber dans les jardins.

La réponse varie selon la région.

Au Tyrol, c'est une poule de Pâques qui passe, alors que son répondeur mâle, le coq, se charge de la répartition dans le Gotha et la Schleswig-Holstein.

En Thuringe, un cigogne effectue la distribution.

En Suisse, un coucou.

En Westphalie septentrionale et dans le Schambourg, un renard.

Dans la plupart des régions de France, ce sont les cloches.

Des variantes apparaissent sur le but de leur voyage à Rome.

En Franche-Comté, elle vont faire leurs Pâques.

A Metz, elles rendent visite au Pape et déjeunent avec lui.

En Isère, se confesser et obtenir leur pardon.

Le plus courant, chercher des œufs pour les enfants.

Le plus surprenant, dans les Hautes-Alpes, chercher des saucisses.

En Ardèche, manger des tomates.

Et en Savoie et Haute-Savoie qu'elle est la devise?

## Si Le Lyaud m'était conté...

Chaque commune, chaque village possède son passé, qui souvent se renouvelle, et toujours se perpétue. Certaines périodes marquent une étape précise; elles imposent leur marque, spécifique et durable.

Sous le règne des Ducs de Savoie - devenus par la suite rois d'Italie - , avant le rattachement de la Savoie à la France, notre commune, qui comprenait deux sections, Armoiy et Lyaud, était administrée par un conseil communal de 13 membres, choisis parmi les plus imposés et nommés par M. l'Intendant du Chablais. Les conseillers étaient renouvelés, chaque année, par groupe de trois et par rang d'ancienneté. Le conseil communal se réunissait, sur la demande expresse de M. l'Intendant du Chablais, pour délibérer des affaires importantes. Pour l'administration des affaires courantes, le conseil communal élisait, à la majorité absolue, un conseil délégué, composé de trois membres : le syndic et deux autres conseillers.

Anciennement, les séances se tenaient à Armoiy, "dans la salle consulaire", Armoiy étant le chef-lieu de la commune. Sous le Premier Empire, un habitant d'Armoiy, nommé maire, prit l'initiative de faire dénommer la commune : "Armoiy-Lyaud". Ce qui, par la suite et jusqu'à la séparation en 1870, suscita nombre de dissensions et de discordes entre les habitants des deux sections.

La dernière séance du Conseil communal d'Armoiy-Lyaud, avant le rattachement à la France, eut lieu le 28 mai 1860, à Armoiy, sous la présidence de M. Randon Joseph, syndic.

Conséquence du rattachement, le conseil communal devint conseil municipal; le syndic devint maire. Les conseillers municipaux de la section Lyaud, majoritaires, décidèrent de transporter à "Lyaud", le lieu des séances du conseil municipal.

La première séance du conseil municipal d'Armoiy-Lyaud, après le rattachement, eut donc lieu au Lyaud, le 26 août 1860, sous la présidence de M. Randon Joseph, maire.

Un décret impérial, du 30 décembre 1860, fixera le chef-lieu de la commune à Lyaud "... pour faire cesser les dissensions qui divisent, depuis la Restauration, les deux sections du Lyaud et d'Armoiy ...". La dénomination de la commune redevient : Lyaud-Armoiy.

M. Randon Joseph, syndic sous le régime Savoie, fut maintenu à la direction de la commune sous le régime France, avec le titre de Maire.

Par arrêté de M. le Sous-Préfet, du 8 septembre 1865, M. Randon Joseph est à nouveau nommé maire; le 12 septembre 1865, en séance du conseil municipal, il prête le serment prescrit par l'article 14 de la Constitution : "Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur".

Le 13 février 1867, M. Randon François est nommé maire, par arrêté de M. le Préfet. Il prête serment le 24 février 1867.

La séparation des deux sections Armoiy et Lyaud est promulguée par décret impérial, en date du 7 mai 1870 :

"Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, à tous présents et à venir, Salut.

...Avons décrété et décrétons ce qui suit : le territoire formant la section d'Armoiy est distraite de la commune de Lyaud-Armoiy. Il formera à l'avenir, une commune distincte dont le chef-lieu est fixé à Armoiy et qui en portera le nom..."

M. Randon François, maire de la commune Lyaud-Armoiy, avant la séparation, est maintenu maire de la commune Lyaud, après la séparation.

Au fil des années, seront élus successivement maires :

7 mai 1871	: Deville François
8 septembre 1872	: Déage François
12 novembre 1876	: Déage François
21 janvier 1878	: Deville François
23 janvier 1881	: Bel François
18 mai 1884	: Naz Pierre
20 mai 1888	: Bordeaux Lucien
15 mai 1892	: Bordeaux Lucien
18 mai 1896	: Bordeaux Lucien
28 décembre 1896	: Bordeaux Henry
20 mai 1900	: Dubouloz Etienne
15 mai 1904	: Néplaz Joseph-Claude
5 mars 1905	: Bel François
13 mai 1908	: Dubouloz Marie-Auguste
19 mai 1912	: Fillon François-Marie
8 juin 1913	: Fillon François-Marie
10 décembre 1919	: Déage Joseph
22 juillet 1923	: Dubouloz-Monnet Victor
17 mai 1925	: Néplaz Jean-François
19 mai 1929	: Néplaz Jean-François
19 mai 1935	: Ruptier Alfred

Septembre 39 à août, durant la mobilisation :

Alphonse Aimé assure les fonctions de maire, par intérim.

5 septembre 1944 :

installation d'une délégation municipale de 8 membres :

Ruptier Alfred en est élu président.

18 mai 1945	: Ruptier Alfred
2 novembre 1947	: Dubouloz Marcel
3 mai 1953	: Dubouloz Marcel
22 mars 1959	: Dubouloz Marcel
28 mars 1965	: Dubouloz Marcel
28 mars 1971	: Dubouloz Marcel
26 mars 1977	: Cornier André
20 mars 1983	: Fillon Jean-Pierre
24 mars 1989	: Fillon Jean-Pierre

L'analyse de la deuxième période du siècle dernier, avec ses principales caractéristiques : le rattachement à la France, les dissensions perpétuelles, allant en s'aggravant, entre les deux sections Armoiy et Lyaud, la séparation d'Armoiy, la construction de l'église, qui a constitué une véritable épopée, la construction de la maison communale, la liste des nombreux maires qui se sont succédés, tout cela démontre un bouillonnement certain dans la continuité de la vie locale, à cette époque. Si quelques décisions sont à regretter, il n'empêche que notre commune, enfantée dans la discorde, a pu se constituer, se maintenir et progresser.

Actuellement, nous assistons à un besoin, une nécessité d'entente et de collaboration avec l'ancienne section-sœur, l'actuelle commune d'Armoiy. **Juste retour des choses!**

## Le Pachénier



FROMAGER  
AFFINEUR

SPECIALITÉS  
DE FROMAGES  
FERMIERS

40, Grande-Rue - 74200 THONON - Tél. 50 71 29 85

## Un centenaire : Notre-Dame du Cez



Un siècle d'existence, cela mérite bien une commémoration, un rappel de notre histoire locale.

Notre colline du Cez, constituée d'un rocher surplombant le chef-lieu, offre une vue splendide et imprenable sur toute la commune, et au-delà. Propriété communale, elle figure, à l'ancien cadastre de 1870, sous la dénomination "Cez : pâture", pour une superficie de 4 hectares, 15 ares, 70 centiares.

Certains auteurs font provenir le mot Cez ... ou Say, Saix, Scex ... du mot latin *Saxum*, qui signifie rocher. Cette ascendance latine paraît quelque peu superficielle. Des travaux récents de toponymie donnent une autre origine, plus convaincante : ces mots descendraient du mot allobroge *Coat*, qui veut dire "hauteur escarpée".

Sur cette hauteur escarpée, notre colline du Cez, a été érigée, voici un siècle, une statue en bronze de la vierge.

Le 2 août 1891, le conseil municipal de notre commune, sous la présidence de M. Lucien Bordeaux, maire (père du romancier Henry Bordeaux), fut invité à délibérer sur une demande provenant de "... M. Déage Jean-Baptiste, délégué par le conseil de Fabrique, sollicitant l'autorisation de placer sur un monticule, dit sur le Cez, une statue en bronze de la Sainte-Vierge. Un piédestal en maçonnerie sera établi et sera isolé par une barrière.

"Le Conseil municipal, considérant que le Cez est un rocher absolument stérile, où il ne croît aucun arbuste et où les chèvres vaquent librement.

Est d'avis d'autoriser l'érection de la statue de la Vierge sur le Cez, concédant une superficie de 9 mètres carrés pour l'emplacement, mais sous la réserve de tous les droits de propriété maintenus en faveur de la commune..."

Le 7 octobre 1891, une procession fut organisée. La statue, fixée debout sur un brancard, fut portée sur le Cez par deux groupes de six jeunes hommes, se relayant au cours de l'ascension.

Depuis cette date du 7 octobre 1891, peut-on trouver un seul ancien, qui ne soit monté sur le Cez? Cette colline, lieu de dévotion, de promenade, de rencontre, a été honorée par nos ancêtres. Des générations entières y sont montées, l'ont parcourue.

Habitants de Le Lyaud, gardons-en le souvenir.

Octobre 1991  
René Détry

## UNE OPAH AU LYAUD

Un an déjà!

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), fête son premier anniversaire avec succès : déjà une centaine de logements financés sur l'ensemble du Pays de la Côte en 1991.

La Commune de Le Lyaud associée au Pays de la Côte pour cette opération de rénovation de l'habitat ancien ne semble pas, pour l'instant, avoir profité pleinement des potentialités qui lui sont offertes.

A ce jour, deux logements seulement ont été subventionnés :

- 1<sup>er</sup> logement - Amélioration d'une résidence principale (propriétaire occupant).
  - Localisation : chef-lieu
  - Type de travaux : réfection de la couverture
  - Montant des travaux : 44.280,00 F
  - Subvention accordée : 11.070,00 F (soit 25 % du montant des travaux).
- 2<sup>e</sup> logement - Amélioration d'un logement vacant destiné à la location à l'année.
  - Localisation : chef-lieu
  - Type de travaux : création d'un sanitaire
  - Montant des travaux : 18.738,00 F
  - Subvention accordée : 4.685,00 F (soit 25 % du montant des travaux).

Soit une enveloppe totale de subvention égale à 15.755,00 F pour la commune de Le Lyaud.

Sur l'ensemble du Pays de la Côte, les subventions totales accordées en 1991 s'élèvent à plus de 2,5 millions de francs.

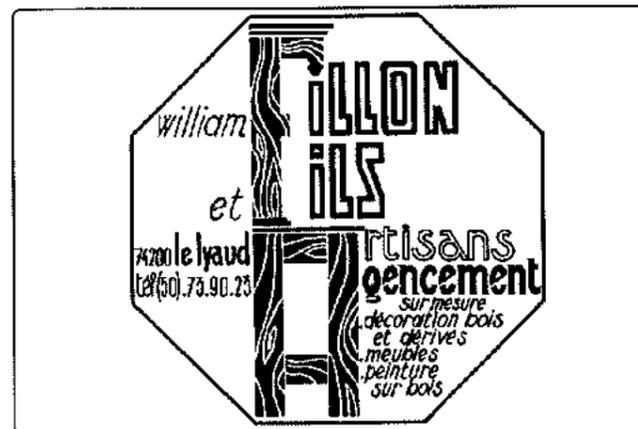
Ces opérations de rénovation représentent un marché de travaux de plus de 13 millions de francs qui bénéficie aux artisans de ce secteur pour plus de 85 %.

### L'OPAH, ça marche!

Il existe des aides pour les propriétaires occupants et pour les propriétaires de logements locatifs. Une opération expérimentale consiste à subventionner la création de logements locatifs dans des bâtiments vacants (granges, écuries, ...).

L'OPAH prendra fin en 1993, aussi n'hésitez pas à prendre contact, dès maintenant, avec le CDHAR (comité départemental d'habitat et d'aménagement rural de Haute-Savoie).

(suite page ci-contre)



## Une OPAH au Lyaud (suite)

Cet organisme, maître d'œuvre de l'opération vous apportera des conseils utiles, pratiques et techniques pour la réalisation de votre projet.

A cet effet, quatre permanences mensuelles ont lieu chaque mois sur l'ensemble du Pays de la Côte. Celle d'Armoys proche de votre village, se tient chaque troisième vendredi du mois de 10 heures à 12 heures à la mairie.

L'équipe du CDHAR et, notamment, Mme Corbin Sylvaine se tient à votre disposition gratuitement pour étudier avec vous les différentes solutions à vos problèmes d'habitat.

Cette opération offre des opportunités qu'il convient de saisir. Si certains ont pu le faire, pourquoi pas vous?

### • Liste des communes comprises dans le périmètre de l'OPAH :

Armoys, Le Lyaud, Margencel, Orcier, Perrignier-Draillant, Cervens, Lully, Fessy, Brenthonne, Saxel, Bons-en-Chablais, Machilly et Saint-Cergues.

### • Permanences mensuelles :

- Bons-en-Chablais : 1<sup>er</sup> mardi du mois, de 9 h à 12 h
- Cervens : 2<sup>e</sup> mercredi du mois, de 14 h à 16 h
- Saint-Cergues : 3<sup>e</sup> jeudi du mois, de 14 h à 16 h
- Armoys : 3<sup>e</sup> vendredi du mois, de 10 h à 12 h

### • Liste de travaux subventionnables :

- Gros œuvre : toiture, réfection des façades, menuiseries extérieures (porte-fenêtre), branchements et raccordements aux réseaux divers (eau, gaz, tout-à-l'égout), installation d'une fosse septique, etc.
- Aménagements intérieurs : création d'un w.-c., d'une salle-de-bains, électricité, revêtement du sol et des murs, etc.
- Chauffage
- Travaux d'économie d'énergie : double vitrage, isolation intérieure et extérieure, etc.

## LA VIE DE NOS SOCIÉTÉS ~ LE LYAUD - ARMOY

### DES ÉCHOS DE LA BATTERIE-FANFARE



Si l'été fut chaud pour tout le monde, il le fut également pour l'Echo du Haut-Chablais ! En effet, il a été présent dans de nombreuses manifestations estivales, à commencer par le festival des Batteries-Fanfars, à Bons-en-Chablais.

Auparavant, elle participa à la fête nationale du 8 mai au Lyaud. Au mois de juin, la Batterie-Fanfare jouait à Armoys pour l'hospitalité diocésaine et à l'occasion de la Saint-Pierre.

Outre le 14 juillet, au Lyaud, elle colorait la vallée des Gets et d'Abondance des ses morceaux entraînants. Elle participait à la "Gavoline" de Saint-Paul, ainsi qu'au traditionnel 15 août, à Armoys.

Elle clôtura cette saison par sa prestation à la Foire de Crête, ainsi qu'à celle de Bellegarde, en octobre.

Après une mission bien remplie, les musiciens prirent une détente bien méritée, ils firent un voyage d'un jour au barrage de Roselend (Savoie). Et ils ne manquèrent pas de célébrer la Sainte-Cécile, patronne des musiciens.

Par ailleurs, la Batterie-Fanfare fit, cet été, l'acquisition d'une grosse caisse (coût 7500 F); l'ancienne ayant fait son temps!

Au cours de l'année 1992, nous aurons le plaisir de vous retrouver dans nos nombreuses sorties, ainsi que lors de notre bal et notre soirée annuels.

En attendant, les musiciens s'appliquent à apprendre de nouveaux morceaux pour le répertoire de la Batterie-Fanfare.

L'Echo du Haut-Chablais vous présente ses meilleurs vœux pour cette année.

### Boulangerie

### Pâtisserie



Gabriel  
NÉPLAZ

Le Lyaud - 74200 THONON - ☎ 50 73 91 11

### Maçonnerie LASSAUZET MILETTO

Le Lyaud-Armoys  
Tél. 50 73 90 79 - 50 73 96 33

## ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES LE LYAUD-ARMOY

Le Lyaud,  
le 23 octobre 1991

Lors de l'assemblée générale, le 24 septembre dernier, nous sommes plusieurs, pour différentes raisons, à quitter le comité.

Nous aimerions toutefois retracer la vie de l'Association comme très active et prenante. Nous avons essayé d'apporter le maximum à chaque enfant et à satisfaire, dans la mesure de notre possible, les besoins des enseignants.

### Comité pour l'année 1991-1992

Suite au départ de huit membres du Conseil des Parents d'Elèves que nous tenons à remercier pour le nombre d'années de présence au sein de l'Association et pour tous les services rendus bénévolement, un nouveau comité (composé de 14 membres) a été réélu, nous vous en rappelons la composition :

- M. Philippe Jacquet, président
- Mme Coulomb Michèle, Vice-présidente
- Mme Roussel Marguerite et Mme Bel Jocelyne, trésorières
- Mme Coucke Marie-Rose, secrétaire

ainsi que :

Mme Bonzi Laurence, M. Colloud Bernard, M. Comte Bernard, M. Dubouloz Hubert, M. Gallay François, Mme Marclay Jocelyne, Mme Néplaz Jocelyne, Mme Lassauzet Martine, Mme Valsesia Michèle.

### Projets et réalisations pour l'année à venir

- Les enseignants nous ont présenté un projet d'éducation musicale A.D.D.I.M. (association départementale pour la diffu-

Nous avons toujours essayé de communiquer toutes les informations, par voie hiérarchique et en temps voulu; démarche qui nous semblait logique.

Nous gardons un excellent souvenir du dynamisme et de la bonne ambiance de l'équipe, et n'oublierons pas la joie des enfants à découvrir le plaisir du ski, de la natation, du tennis, la montagne et toutes les activités annexes.

Notre souhait : que le nouveau comité connaisse les mêmes satisfactions.

sion et l'initiation musicale en Haute-Savoie) pour l'ensemble des classes (maternelles au cours moyens). Ce projet étant leur vœu prioritaire pour l'année (objectif : développement de l'attention et de l'écoute des enfants), l'Association a donné son accord, soit une participation financière de 13.000 F.

- Une association U.S.E.P. (union sportive enseignement primaire) a dû être créée par Mme Perrin, directrice, pour permettre aux enfants qualifiés de participer aux demi-finales et finales départementales des épreuves sportives rentrant dans le calendrier scolaire U.S.E.P. Cette association étant indispensable nous en avons assuré le financement.

- Une somme budgétaire de 3.000 F a été allouée à chaque enseignant en début d'année scolaire pour des achats et activités diverses (montant total : 18.000 F).

- Les sorties de ski alpin et fond prévues chaque année sont à l'étude en collaboration avec le corps enseignant.

Nous rappelons les manifestations importantes préparées par l'Association : le loto du 1<sup>er</sup> décembre 1991 et le thé dansant du 1<sup>er</sup> mars 1992, qui servent à financer les projets de l'Association ci-dessus évoqués.

## LE CLUB "RENCONTRE"

Pour la troisième fois, cette année, les adhérents du Club "Rencontre" se sont retrouvés pour un repas "sympa...", cette fois-ci au restaurant "Bellevue", aux Fleysets.

Signalons que ces repas sont uniquement payés par les cotisations mensuelles de chaque membre (soit 20 F).

Les nouveaux venus, quel que soit leur âge, seront cordialement accueillis parmi nous.

Joyeuse année à tous.



Andrée Quillet, Louise Néplaz, Etienne Bel, Gilbert Colloud, Alice Bouchet, Valentine Néplaz, Marie-Louise Bondaz, Sylvie Lugrin, Lydie Fillon.



Hector Inglin, Jérémie Déage, Marie Fillon, Emilie Deville, Joséphine Randon, Sophie Bel, Madeleine Caux.

## LES AÎNÉS



Les coulisses...



A l'initiative du Conseil municipal, et avec la participation active des membres de la Commission d'Aide Sociale, les aînés de la commune ont pris l'habitude, depuis quelques années déjà, de se rencontrer deux fois par an à l'occasion de manifestations tout spécialement organisées pour eux.

L'année qui vient de s'écouler les a tout d'abord réunis, le dimanche 7 juillet, pour une sortie qui les a menés à Annecy et Aix-les-Bains. Arrivés à l'abbaye de Hautecombe, où, après la visite de la Grange Batelière, leur embarquement a été effectué sur un bateau qui a descendu le canal de Savières, qui relie le lac du Bourget au Rhône. Après le franchissement de l'écluse de Chanaz, le débarquement eu lieu à Lavours. Un repas succulent fut alors servi à l'Auberge de la Paillière, sur les bords du Rhône. L'après-midi, passée en car, se déroula sans problème, avec un arrêt à Seyssel, pour une dégustation de Roussette.

Puis les aînés se sont retrouvés, le dimanche 15 décembre, à la salle paroissiale (la salle communale n'étant plus disponible depuis la dernière rentrée scolaire, cette pièce servant maintenant de salle de classe aux élèves de CE 2 - CM 1, de Mme Tournier). Le repas qui leur fut servi a dû réjouir plus d'un estomac.

D'après les déclarations "spontanées" de personnes invitées, il semblerait que les aînés présents à l'une ou l'autre de ces manifestations (et même aux deux pour le plus grand nombre) aient apprécié, une fois de plus, non seulement le fait de se rencontrer dans de telles circonstances, mais aussi de bénéficier de l'encadrement de ces rencontres, c'est-à-dire : la promenade-repas du milieu de l'année, ou le repas de fin d'année, le tout dans une ambiance chaleureuse.



Un problème d'assurances?  
**Auto, retraite, habitation...**  
Une seule réponse, un seul contact.

Votre correspondant local :  
Marie-Paule ROGUIER  
"Les Cordons"  
74200 LE LYAUD ☎ 50 73 94 89

**GROUPAMA**  
RHONE-ALPES

**ETS CHÂTEL**

**PÉPINIÉRISTE  
PAYSAGISTE**

Cervens - 74550 Perrignier  
Tél. 50 72 41 93



## Le retour des démons

Dans le massif du Bargy (Haute-Savoie), deux vautours de l'espèce des gypaètes barbus, appelés "démons des sommets", viennent d'être lâchés.

Le repeuplement des Alpes françaises est prévu dans un programme monté grâce à l'association "Alp action" avec des fonds américains.

Il faudra attendre, probablement 1994, pour que ce couple se reproduise.

### Distinctions

Alors que notre précédent numéro était sous presse, nous avons appris que la médaille de bronze de Jeunesse et Sports (promotion du 1<sup>er</sup> janvier 1991) avait été attribuée à Monsieur Claude Roguier pour son dévouement à la cause sportive, comme joueur et secrétaire de l'association de football, et son action en faveur de la jeunesse, comme président du Conseil des Parents d'Elèves Le Lyaud-Armoy 1980 à 1990.

Le Comité du Bulletin communal présente ses félicitations les plus chaleureuses au bénéficiaire de cette distinction, ainsi qu'à :

- Monsieur Noël Sinteff, qui a reçu le 28 avril 1991 (lors de la Journée de la Déportation) la médaille des "Patriotes Résistants à l'Occupant" (P.R.O.), des mains de Monsieur Baud, président de la section de Thonon de la Fédération Nationale des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes (F.N.D.I.R.P.).
- Monsieur Gaston Cote, qui a reçu récemment la médaille d'honneur de l'Union Thononnaise des Combattants d'Afrique du Nord, en présence de Monsieur Burnier, secrétaire départemental de l'Association et de Monsieur Atalphe, président de l'Union locale.

<b>Responsables d'associations, sociétés ou clubs organisateurs de manifestations</b>	Association Sportive Le Lyaud-Armoy Monsieur Bel Bernard "Chef-lieu" - Le Sojo Tél. 50 70 52 65	Société Communale de Chasse Monsieur Bel Denis "Chef-lieu" Tél. 50 73 93 98	Conseil paroissial pour les affaires économiques Monsieur Cornier André "Les Devants" Tél. 50 73 95 08
	Tennis-Club de Le Lyaud Monsieur Faguer Christian "Le Crêt à Favre" Tél. 50 73 92 30	Conseil des Parents d'Elèves Monsieur Jacquet Philippe "Les Jossières" Tél. 50 73 93 10	Radio-Cristal Monsieur Chavanne Yves Orcier "Les Grands-Champs" Tél. 50 73 91 04
Batterie-Fanfare "L'Echo du Haut-Chablais" Monsieur Cote Maurice "Les Trois-Partieux" Tél. 50 73 94 14	Entente Armoy-Le Lyaud Gymnastique Madame Lereboulet Odette "Les Couattons" Le Choucas Tél. 50 73 90 60	Club "Rencontre" Madame Inglin Renée "Chef-lieu", 50 73 92 11 Madame Yvette Fillon "Les Cruets", 50 73 95 25	Cross jeunes ou adultes Monsieur Jacquet Philippe "Les Jossières" Tél. 50 73 93 10

**ÉLECTRICITÉ générale**

**MOUCHE gérard**

le lyaud 50 73 91 11

thonon 50 71 45 12

**AUDIO Technics**

Discothèque mobile

Sonorisation - Bais

Armoy - 74200 THONON  
Tél. 50 71 95 43

## CROSS DES HERMONES - 17 novembre 1991



Philippe Jacquet, Bernard Compte



Cette nouvelle édition, la huitième, organisée par les membres de la Commission "Scolaire-Jeunes et Loisirs" de la commune, et, notamment, par Hubert Dubouloz (organisateur et participant), avec le concours de Philippe Jacquet (organisateur et participant), initiateur des premières éditions, a connu un record d'affluence avec :

- 14 participantes "dames"
- 101 participants "hommes".

Cette course s'est déroulée sur un parcours :

- de 8,4 km pour les participantes "dames"
- de 12,4 km pour les participants "hommes".

Les vainqueurs, toutes catégories confondues, ont été :

- chez les "dames" :  
Géraldine Crépillat (Thonon Athlétic Club), en 35'46"36
- chez les "hommes"  
Franck Richard (Thonon Athlétic Club), en 41'49"

Le Challenge par équipe a été remporté par le "Thonon Athlétic Club" devant le "Léman Tri Athlon Club" et l'"Athlétic Club Evian".

Les Lyaudins engagés dans ce cross ont fait plus que participer. Voici leurs résultats :

### Classement général :

#### Dames :

- 2<sup>e</sup> : Janine Jacquet (2<sup>e</sup> catégorie seniors) 37'20"32
- 9<sup>e</sup> : Jocelyne Bel (6<sup>e</sup> catégorie seniors) 45'30"85
- 13<sup>e</sup> : Christiane Lenta (7<sup>e</sup> catégorie seniors) 51'23"35

#### Hommes :

- 5<sup>e</sup> : Jean-Michel Lenta (5<sup>e</sup> catégorie seniors) 45'38"22
- 7<sup>e</sup> : Gilles Vesin (7<sup>e</sup> catégorie seniors) 46'32"09
- 15<sup>e</sup> : Joël Fillon (15<sup>e</sup> catégorie senior) 48'47"43
- 22<sup>e</sup> : Joseph Meynet (1<sup>er</sup> catégorie vétérans 2) 49'44"06
- 25<sup>e</sup> : Philippe Jacquet 50'13"45
- 37<sup>e</sup> : Jean Fillon (7<sup>e</sup> catégorie vétérans 1) 52'04"71
- 39<sup>e</sup> : Hubert Dubouloz (8<sup>e</sup> catégorie vétérans 1) 52'12"17
- 93<sup>e</sup> : Yves Chavanon 1 h 04'20"84
- 98<sup>e</sup> : Rémi Fabre 1 h 05'34"11

Cette compétition a réuni, une fois de plus, des athlètes d'horizons différents, du Lyaud, bien sûr, de Thonon, Evian, Machilly, Annemasse, La Roche, Annecy, Aix-les-Bains, Divonne...

La lecture du palmarès et la remise des prix ont eu lieu, dans une chaleureuse ambiance, en la salle paroissiale. Le pot de l'amitié a clôturé cette manifestation.

## COURSE D'ORIENTATION : "un instituteur entreprenant"

C'est avec plaisir que j'ai organisé, en collaboration avec la Commission communale Scolaire-Jeunes et Loisirs de Le Lyaud, une "course" d'orientation, le 5 mai 1991, puisque les participants de tous âges étaient au rendez-vous, relativement nombreux pour cette première expérience dans le village, sans trop savoir à "quelle sauce" ils allaient être mangés.

Ces concurrents, par équipes de 4 à 6, sont donc partis sur 4 parcours différents matérialisés par 8 balises à repérer, portant chacune une lettre permettant de reconstituer un mot à l'arrivée; une définition aidait chacun à retrouver celui-ci; ex : *perdrix de montagne = lagopède* (parcours III).

Jeunes et moins jeunes ont pu goûter aux plaisirs des activités d'orientation puisque chaque équipe possédait :

- une boussole (prêtée);
- une photocopie précise des lieux (échelle = 1/10000<sup>e</sup>);
- la localisation (croix de couleur sur photocopie) des 4 premières balises; pour les 4 suivantes, les indications étaient données à la balise précédente (sous la même forme photocopie + croix).

La dernière balise, commune aux 4 parcours "obligeait" les concurrents à passer sur le charmant belvédère de la commune qui est "le petit Cez".

Quant aux résultats, j'ai été agréablement surpris de l'homogénéité des temps réalisés par toutes les équipes sur les différents parcours (mises à part les première et dernière équipes) d'autant plus que toutes ont trouvé leurs 8 balises respectives.

- majorité des temps compris entre 1 h 30 et 1 h 45;
- 1<sup>er</sup> : famille Geoffroy, en 1 h 05;
- 2<sup>e</sup> : équipe Mayade, en 1 h 15;
- 3<sup>e</sup> : famille Jacquet, en 1 h 18.

Chaque famille participante a reçu un reblochon ainsi que, pour les 3 premières équipes et la dernière, une affiche et un livret sur le gypsaète barbu, vautour réintroduit en Haute-Savoie depuis 5 ans, offerts par la section Haute-Savoie de la Fédération Rhône-Alpes de la Protection de la Nature, association qui se bat pour préserver les richesses de notre patrimoine naturel que chacun a pu apprécier pendant "la course" sur la commune.

Enfin une agréable collation en mairie, offerte par la Commission Scolaire Jeunes et Loisirs a permis à chacun de se restaurer et d'échanger ses aventures vécues durant l'après-midi.

Je remercie une dernière fois tous ceux (celles), participants ou non, jeunes et moins jeunes, qui m'ont soutenu dans cette initiative et qui m'incitent à la renouveler ultérieurement.

Rémi Fabre

## LES SPORTS HORS LE LYAUD

**LE SAVIEZ-VOUS ?** De nombreux sportifs du Lyaud pratiquent leur sport favori au sein d'une association sportive de la commune.

Ceux qui ne trouvent pas de "support associatif" local exercent leurs talents dans des associations de communes voisines (Thonon, Evian, Lullin...), ou individuellement.

Voici quelques résultats de certains d'entre eux qui honorent notre commune.

Dans certaines disciplines, comme c'est souvent le cas en "Athlétisme", des épreuves ont lieu toutes catégories confondues. Les résultats, ci-après indiqués, font apparaître un classement au niveau de la catégorie à laquelle appartient le compétiteur.

### SAISON 1991

#### ATHLÉTISME

- Catégorie "Poussines"

**Jacquet Dorothée**

- 1<sup>er</sup> au Championnat départemental de Cross-Country "USEP", à Meythet, où 82 concurrentes avaient pris le départ. Ce résultat constitue sa 5<sup>e</sup> victoire consécutive en finale de championnats départementaux.
- 1<sup>er</sup> au cross-country de Larringes.

- Catégorie "Vétérans 1 dames"

**Schœffler Monique** (Athlétic Club d'Evian).

- participation à 25 courses sur routes et en montagne, quelques premières places, mais souvent sur une des trois marches du podium.
- 6<sup>e</sup> au Challenge départemental de la Montagne (résultat calculé sur 8 courses)
- 17<sup>e</sup> de la "Cîme", Championnat européen de la Montagne
- 1<sup>er</sup> à la grimpe de la Dent d'Oche, en 1 h 43 mn (parcours de 7 km avec départ à l'église de Bernex et arrivée au refuge - dénivelée : 1000 m)
- 2<sup>e</sup> à la Vacheresse-Ubine, en 1 h 15 mn (parcours de 11 km - dénivelée : 750 m)

- Catégorie "Seniors hommes"

**Lenta Jean-Michel**

- de retour à la compétition après deux ans d'inactivité sportive; antérieurement à cet arrêt, avait été sélectionné trois fois dans l'équipe de France de courses en montagne... longue distance... championnat du monde.)
- participation à la patrouille des rochers "Avolla-Verbier" (5 heures d'efforts, parcours de 54 km; à titre indicatif un bon coureur "moyen" met environ 8 heures).
- 4<sup>e</sup> (toutes catégories confondues) au Tour des Dents du Midi. 1<sup>er</sup> français (parcours de 36 km).
- participation au Cross du Mont-Blanc.

#### CYCLISME

- Catégorie "Vétérans 2 hommes"

**Meynet Joseph** (Athlétic Club d'Evian)

- participation à 29 courses sur routes et en montagne; 23 places de premier.
- 1<sup>er</sup> au Challenge départemental de la Montagne
- 1<sup>er</sup> de la grimpe Cluses-Agy, en 1 h 08 mn (parcours de 15 km - dénivelée : 775 m)
- 1<sup>er</sup> à la Crête des Voirons, en 17 h 16 mn (parcours de 14 km - dénivelée : 1000 m)
- 1<sup>er</sup> à la grimpe de la Dent d'Oche, en 58 mn
- 2<sup>e</sup> au semi-marathon d'Annemasse, en 1 h 17 mn
- 3<sup>e</sup> au Cross du Mont-Blanc, en 2 h 10 mn (parcours de 23 km - dénivelée : 1360 m - 1200 inscrits)
- 1<sup>er</sup> à la Vacheresse-Ubine, en 52 mn

**Schœffler Jacky** (Athlétic Club d'Evian)

- participation à 25 courses sur routes et en montagne, quelques premières places, mais souvent sur une des trois marches du podium.
- 4<sup>e</sup> au Challenge départemental de la Montagne
- 13<sup>e</sup> de la "Cîme", Championnat européen de la Montagne
- 2<sup>e</sup> à la grimpe de la Dent d'Oche, en 1 h 17 mn
- 3<sup>e</sup> de la grimpe Cluses-Agy

- Catégorie "Minimes"

**Jacquemot Laurent** (Evian-Vélo).

- 3<sup>e</sup> au Challenge départemental
- 4<sup>e</sup> à Thonon-les-Bains
- 5<sup>e</sup> à Cluses
- 5<sup>e</sup> à Prévessin
- 5<sup>e</sup> à Thusy (Championnat bi-départemental Savoie/Haute-Savoie)
- 3<sup>e</sup> à Bonneville
- 5<sup>e</sup> à Evian-les-Bains
- 3<sup>e</sup> à Saint-Jean-de-Gonville (Ain)
- 3<sup>e</sup> au Praz-de-Lys
- 6<sup>e</sup> à Megève
- 5<sup>e</sup> à Cran-Gevrier

- Catégories "2 et 3"

**Perrière Gérard** (Union Cycliste de Thonon).

- 3<sup>e</sup> à Thonon-les-Bains (distance : 80 km)
- 3<sup>e</sup> à Chamoux/Gelo (distance : 80 km)

- Catégorie "3"

- 2<sup>e</sup> à Saint-Pierre (distance : 110 km)
- 3<sup>e</sup> aux Abrets (distance : 80 km)
- 1<sup>er</sup> au Praz-de-Lys (distance : 70 km)
- 6<sup>e</sup> à Allinges (distance : 80 km)

- "Epreuves sur piste à Grenoble"

- 3<sup>e</sup> au Championnat régional de poursuite individuelle
- 2<sup>e</sup> au Championnat régional de poursuite par équipe

(suite page ci-contre)

## LE SPORTS HORS LE LYAUD (suite)

#### TENNIS

- Catégorie "Poussins 1<sup>er</sup> année"

**Faguer Bastien** (Tennis-Club de Thonon).

- Vainqueur du Championnat départemental
- 2<sup>e</sup> victoire consécutive en finale de championnats départementaux

#### SKI ALPIN

- Catégorie "Poussines"

**Jacquet Dorothée** (Ski-Club de Lullin).

- 3<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> de la mini-coupe Vuarnet

Les résultats ci-dessus ne sont pas complets, hélas, car d'autres sportifs de "haut niveau" ne nous sont pas connus, mais aussi, quand nous les connaissons, ils ne nous ont pas remis leur "copie" (palmarès), soit par manque de résultats devant leur être communiqués par leur Fédération, soit par négligence, soit par excès de modestie.

Nous le regrettons.

## ASSOCIATION SPORTIVE LE LYAUD-ARMOY



#### LE POINT A LA MI-SAISON

Cinq équipes, représentant quatre-vingts licenciés, sont de nouveau en compétition cette saison.

- Trois seniors, évoluant en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> divisions, sous la responsabilité de Michel Lacroix, avec des résultats honorables.
- Une pupille réalisant une bonne première partie de championnat.
- L'équipe poussin, grande satisfaction après sa qualification en Coupe.

Ces jeunes sont encadrés par Serge Lesec, J. Mathias Joly, Claude Roguier, J. Paul Defontaine.

Le siège social est terminé, grâce aux efforts de joueurs et dirigeants. Une chaude ambiance y règne après-match.

En cette fin d'année l'A.S. Le Lyaud-Armoys présente aux habitants de nos deux communes le calendrier. Nous vous demandons de lui faire bon accueil.

Une nouvelle distinction honore le club, après Claude Roguier, Gabriel Néplaz, notre dévoué dirigeant vient de se voir décerner, par le Préfet, la médaille de bronze Jeunesse et Sports, promotion 1<sup>er</sup> janvier 1992, pour ses éminents services à la cause du sport.

Le club lui présente, en cette circonstance, toutes ses félicitations. Merci également à Armoys-Garage pour son don d'un jeu de maillots.

Pour les anniversaires de la création des clubs de foot du LYAUD : 20 ans et d'ARMOY : 30 ans un gala sera organisé en fin de saison du championnat.

A cette occasion, tous les présidents qui ont dirigé ces clubs, recevront une médaille.



LES CONSEILS D'UN MENUISIER  
POUR VOTRE CUISINE ÉQUIPÉE

La Capite - Le Lyaud  
Tél. : 50 70 58 22

BAR

"Chez ROLAND"

Roland NÉPLAZ

VIDÉO

Spécialités : fondue - berthouds

1, avenue du Châtelard - 74200 THONON  
Tél. 50 71 33 36



HÔTEL  
RESTAURANT

A L'ÉCHO  
DES  
MONTAGNES

A 15 km  
des pistes de ski  
A 5 km  
du lac Léman

74200 ARMOY - Tél. 50 73 94 55

# PHOTO SOUVENIR

## Année scolaire 19(?)

De gauche à droite (en haut) :  
André Bel, Jean Lugin, Simone Joly, Rosine  
Fillon, Paule Ruyhier, Ginette Néplaz, Georges  
Joly, Michel Jourdan.

Au deuxième rang :  
Rémi Fillon (Trossy), Monique Fillon, Josiane  
Joly, Christian Bouchet, Marie-Thérèse Fillon,  
Ginette Dubouloz, Josette Néplaz, Denise  
Dubouloz, Chantal Christinaz, Ginette Boègeat.

Au troisième rang :  
Jean-Paul Bel, Jacques Bondaz, Rémi Fillon,  
Geneviève Joly, Eliane Boègeat, Ginette Fillon,  
M.-Claude Dubouloz, M.-José Boègeat, Sylviane  
Bel, M.-Thérèse Cote, Madeleine Déage.

Au quatrième rang (en bas) :  
Jean Fillon, François Déage, Jean Dubouloz,  
Hubert Dubouloz, J.-Claude Deville, Max  
Giroud, René Fillon, Daniel Bondaz, M.-Louise  
Bouffand, Marie-Paule Bel, Thérèse Déage,  
Claudine Déage, Martine Bel, Jacqueline  
Bondaz.



Bloc  
Notes

### Naissances

6 août 1991 : Barathay Laura Pierrette  
12 septembre : Côte Damien Michel  
8 novembre : Reynaud Guillaume Paul Alexandre  
16 novembre : Néplaz Jérémy Jean Gabriel

### Mariages :

6 juillet 1991 : Détraz Didier  
et Boudot Pascale Jeanine Marcelle  
20 juillet : Cachat Patrick Louis Paul  
et Bastard Béatrice  
3 août : Périllat Gérard François  
et Caubet Catherine  
12 octobre : Lassauzet Gilles Maurice Bernard  
et Pichon Martine Henriette  
28 décembre : Ruaud Benoît Philippe Noël  
et Kholi Corinne Françoise

### Décès :

10 juillet 1991 : Kurdjian Maryam, veuve Kalaydjian Armen  
29 septembre : Dumont Anna Louise Marguerite,  
veuve Pillon Arthur Marie  
2 décembre : Néplaz Jean-François

### Mairie :

Le secrétariat de la mairie est ouvert les lundi,  
mercredi et vendredi de chaque semaine, de 9 h  
à 11 h 30, à l'exclusion des jours fériés.  
Tél. 50 73 90 51.

### Urgences :

Pompiers : tél. 18  
(à utiliser avec discernement).  
Gendarmerie : tél. 50 71 09 20

### Santé :

Hôpital de Thonon-les-Bains : tél. 50 26 77 77  
Cabinet médical à Le Lyaud :  
Docteur Machetto Laurence, tél. 50 70 54 11  
Infirmière libérale à Le Lyaud :  
Mme Pommery Nelly, tél. 50 73 90 40  
ADMR (Aide à domicile en milieu rural) :  
responsable Travail (s'occupant notamment de  
la constitution des dossiers) à Le Lyaud :  
Mme Jordan Bernadette, tél. 50 73 90 66.

ERRATUM : dans le précédent bulletin, à la rubrique "Naissance",  
il fallait lire Fabre Nathaël au lieu de Pavre Nathaël.

## BOUCHERIE - CHARCUTERIE

PLATS PRÉPARÉS

S.A.R.L.

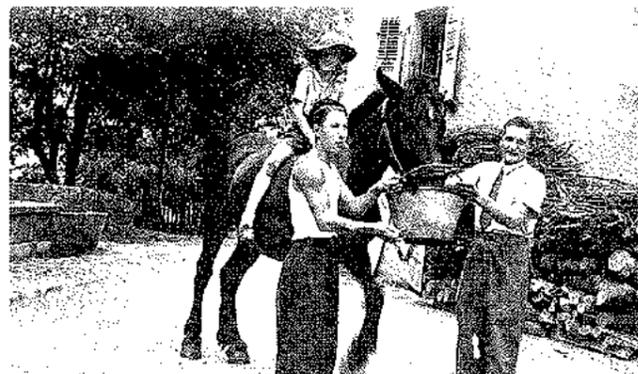
## Robert JACQUET Fils

VONGY - 74200 THONON

☎ 50 71 34 00

ROUTE D'ÉVIAN - 74200 THONON

☎ 50 71 18 06



Henri Dubouloz dit "Riton", Armand Dubouloz,  
nom de l'enfant (?) et du cheval : Diane



